

Ville de  
**Pont-Audemer**

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

**DÉCISION DU MAIRE**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PLATEAU DU PARC DES  
SPORTS ET DES LOISIRS AVEC L' ASSOCIATION "ROTARY CLUB" DU 21 AU 23  
NOVEMBRE 2025**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU la décision n°022-2024 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant sur la redevance d'occupation du domaine public

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation Parc des Sports et des Loisirs par l' Association « ROTARY CLUB »

**Le Maire décide** de signer avec l' Association « ROTARY CLUB » une convention portant sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation du **Parc des Sports et des Loisirs** consentie à titre gratuit du vendredi 21 novembre 15h au dimanche 23 novembre 2025 20 heures.

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1<sup>er</sup> adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP